

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion ordinaire du Conseil de la municipalité de Low, tenue le lundi 6 mars 2017 à 19.00 à la salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 et présidé par le maire, M. Morris O'Connor.

Aussi présents: Les conseillères Amanda St Jean, Joanne Mayer, et Lynn Visentin et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg.

Étant également présent la Directrice générale Franceska Gnarowski

Étant absente : la conseillère Michèle Logue-Wakeling

1) OUVERTURE

Notant le quorum, la réunion a été officiellement déclarée ouverte par le maire, M. Morris O'Connor.

2) PÉRIODE DE QUESTIONS

3) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION

Aucun

4) PROCÈS-VERBAL 6 FÉVRIER 2017

#34-03-2017

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit adopté.

PROPOSÉE PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉE PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE

5) ORDRE DU JOUR

#35-03-2017

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec les modifications proposée par le conseiller Christopher Brownrigg et la conseillère Joanne Mayer et qu'il reste ouvert.

PROPOSÉE PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉE PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE

6) FACTURES À PAYER

#36-03-2017

IL EST RÉSOLU QUE # 03-2017 liste des déboursés pour la période allant du 7 février 2017 au 6 mars 2017 un montant total de 162 339,71 \$;

QUE le salaire net versé pour la période allant du 1er février 2017 au 28 février 2017 totalisant un montant de 25 743,96\$ est accepté;

QUE le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer des allocations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉE PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉE PAR le conseiller Christopher Brownrigg

ADOPTÉE

CERTIFICAT

Je soussigné directeur général / secrétaire-trésorier, certifie par la présente que les fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées dans la résolution #36-03-2017, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Directeur général / secrétaire-trésorier

7) RAPPORT DU MAIRE

Un rapport de ses activités pour le mois de février est présenté par le maire, Monsieur Morris O'Connor.

7.1 ADMINISTRATION

(7.1.1) Aucun rapport n'est présenté par la conseillère Michelle Logue-Wakeling due à son absence

(7.1.2) AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Amanda St-Jean que le règlement 03-2012 concernant les matières résiduelles et le recyclage sera modifié afin de refléter le nouveau programme de récupération de déchets et de recyclage.

(7.1.3) AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Christopher Brownrigg qu'un nouveau règlement portant sur la gestion des boues septiques sur le territoire sera introduit à une séance ultérieure du conseil.

(7.1.4) DÉMISSION

CONSIDÉRANT la lettre de démission de Monsieur Dale Ramsay, travailleur en travaux publics, reçut le 1^{er} mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'un médecin est en vigueur à partir du 7 février jusqu'au 7 mars;

#37-03-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que les membres du conseil de la municipalité acceptent la démission de Monsieur Dale Ramsay;

QUE la démission prenne effet le 8 mars 2017;

PROPOSÉE PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉE PAR la conseillère Amanda St-Jean
ADOPTÉE

(7.1.5) EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le besoin urgent d'embaucher une adjointe administrative/préposée à l'accueil trois jours semaine pour les bureaux administratifs de la municipalité de Low;

CONSIDÉRANT que le salaire au taux horaire de \$18 est déjà prévu dans le budget 2017 approuvé par le conseil;

CONSIDÉRANT que l'arrivée des villégiateurs dans la municipalité pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT les paiements de taxes qui commenceront le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT la proposition de repousser la décision d'embaucher une adjointe administrative à une séance du conseil subséquente par la conseillère Joanne Mayer;

CONSIDÉRANT l'appui du conseiller Christopher Brownrigg pour la proposition de la conseillère Joanne Mayer;

CONSIDÉRANT que le conseiller Charles Kealey et le maire Morris O'Connor ainsi que les conseillères Amanda St-Jean et Lynn Visentin s'opposent à la proposition de repousser la décision;

CONSIDÉRANT qu'ainsi, la proposition n'est pas acceptée par la majorité;

#38-03-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise qu'une demande de candidature pour le poste à temps partiel soit affichée dans les trois endroits municipaux, sur Facebook, le site web de la municipalité, Québec municipal ainsi que dans la Gatineau et le Low Down pour deux semaine suivant l'affichage dans les journaux;

QUE le comité d'embauche soit composé de la DG, Franceska Gnarowski, Hélène Desjardins et la conseillère Michèle Logue-Wakeling;

QUE le comité prépare sa recommandation pour pourvoir le poste pour une réunion spéciale du conseil le 12 avril 2017.

PROPOSÉE PAR la conseillère Amanda St-Jean

APPUYÉE PAR le conseiller Charles Kealey

OPPOSÉE PAR la conseillère Joanne Mayer et le conseiller Christopher Brownrigg raison de salaire et que le titre du poste n'est pas clair

ADOPTÉE

(7.1.6) DÉSIGNATION D'UN LIEU ADDITIONNEL POUR LES SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, ainsi que la Municipalité régionale de Comté de Papineau et les municipalités de Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois ainsi que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Low, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau sont parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirent modifier l'article 5 de cette entente pour établir un autre lieu où la cour municipale sera tenue de siéger tel que le permet l'article 55 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., cC-72.01 ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente de la cour municipale commune désirent que la cour municipale puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et qu'il y a lieu de désigner l'endroit et l'adresse autres que le chef-lieu où la cour municipale pourra siéger ;

ATTENDU QUE l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* prévoit que lorsque la modification à une entente ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par une résolution adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour et qu'une telle résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice ;

#39-03-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil, par la présente, accepte de modifier l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de permettre que la cour puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée de la-Gatineau au Palais de justice de Maniwaki situé au 266 Rue Notre Dame, 1er étage, Maniwaki (Québec) J9E 2J8 ;

QUE cette résolution soit soumise à l'approbation du ministre de la Justice en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

PROPOSÉE PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉE PAR la conseillère Amanda St-Jean

ADOPTÉE

(7.1.7) POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Low a présenté en 2016, une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une subvention de 5 000 \$ pour l'élaboration d'une telle politique;

#40-03-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que les membres du conseil autorisent la directrice générale, madame Franceska Gnarowski, et/ou le maire, monsieur Morris O'Connor à signer au nom de la Municipalité de Low la convention d'aide financière 2016-2018 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

PROPOSÉE PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉE PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE

7.2 VOIRIE

(7.2.1) RAPPORT

Un rapport est présenté par le conseiller Charles Kealey, président du Comité de la voirie.

(7.2.2) EMBAUCHE- TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Dale Ramsay, ouvrier des travaux publics à partir du 8 mars 2017;

CONSIDÉRANT les travaux considérables à faire par les travaux publics dans la municipalité;

#41-03-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise qu'une demande de candidature pour le poste d'ouvrier à temps plein soit affichée dans les trois endroits municipaux, sur Facebook, le site web de la municipalité ainsi que dans la Gatineau et le Low Down et sur Québec Municipal pour deux semaine suivant l'affichage dans les journaux;

QUE le comité d'embauche soit composé de l'Inspecteur Roch Courville, Stephen Kelly, et le conseiller Charles Kealey;

QUE le comité prépare sa recommandation pour pourvoir le poste pour une réunion spéciale du conseil 12 avril 2017.

PROPOSÉE PAR la conseillère Amanda St-Jean

APPUYÉE PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE

(7.2.3) EMBAUCHE – OPÉRATEUR NIVELEUSE

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un opérateur de niveleuse saisonnier chaque année;

#42-03-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise qu'une demande de candidature pour le poste d'opérateur de niveleuse saisonnier soit affichée dans les trois endroits municipaux, sur Facebook, le site web de la municipalité ainsi que dans la Gatineau et le Low Down et sur Québec Municipal pour deux semaine suivant l'affichage dans les journaux;

QUE le comité d'embauche soit composé de l'Inspecteur Roch Courville, Stephen Kelly, et le conseiller Charles Kealey;

QUE le comité prépare sa recommandation pour pourvoir le poste pour une réunion spéciale du conseil 12 avril 2017.

PROPOSÉE PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉE PAR la conseillère Amanda St-Jean

ADOPTÉE

(7.2.4) TAXE D'ACCISE

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention pour les travaux de taxe d'accise a été modifié et déposé par CIMA en février 2017 suite à une rencontre en août 2016 au sujet des conclusions du plan d'intervention préliminaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du plan d'intervention;

CONSIDÉRANT la facture au montant de 2 540.95 \$ suite au dépôt du plan d'intervention modifié;

#43-03-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que les membres du conseil acceptent le plan d'intervention tel que présenté;

QUE le conseil autorise le paiement de la facture au montant de 2 540.95 \$

PROPOSÉE PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉE PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE

(7.3) SÉCURITÉ PUBLIQUE

(7.3.1) RAPPORT

Un rapport est présenté par la présidente du Comité de la sécurité publique, la conseillère Amanda St.Jean

(7.3.2) PLAN D'ACTION SCHÉMA RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté le 16 août 2016 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC Vallée-de-la-Gatineau sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser.

#44-03-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que la municipalité de Low donne un avis favorable aux propositions de la MRC Vallée-de-la-Gatineau contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise œuvre applicable à son territoire.

PROPOSÉE PAR la conseillère Amanda St-Jean

APPUYÉE PAR le conseiller Christopher Brownrigg

ADOPTÉE

(7.3.3) FORMATION

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie concernant les besoins de formation Pompier 1 pour les pompiers Roch Courville, Nicholas Tilgner, Michal Mizerski et Zachary Plunkett;

CONSIDÉRANT que la municipalité est acceptée dans le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires du gouvernement du Québec qui subventionne à 100% la formation Pompier 1;

#45-03-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que les membres du conseil autorisent la formation pour les pompiers ci-haut mentionnés;

QUE la directrice générale madame Franceska Gnarowski et/ou le Directeur du service incendie monsieur Michel Lemieux, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs à cette formation..

PROPOSÉE PAR la conseillère Amanda St-Jean

APPUYÉE PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE

(7.4) ENVIRONNEMENT

(7.4.1) RAPPORT

Un rapport est présenté par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du Comité de l'environnement.

(7.4.2) MODIFICATION RÉSOLUTION 28-02-2017

CONSIDÉRANT que la résolution No 28-02-2017 précisait que le nouveau calendrier d'ordures échangerait la collecte des déchets les vendredis pour mardi et vice versa;

CONSIDÉRANT qu'après avoir considéré plusieurs scénarios, il est devenu apparent que l'échange ne fût pas possible vu les conflits avec le calendrier de la municipalité de Denholm ainsi que l'obligation de récupérer les déchets des commerces chaque semaine;

#46-03-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par les membres du conseil de modifier la résolution 28-02-2017 afin de refléter qu'il n'y a aucun échange de journée.

PROPOSÉE PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉE PAR le conseiller Christopher Brownrigg

OPPOSÉE PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE

(7.5) URBANISATION

(7.5.1) RAPPORT

Un rapport est présenté par la conseillère Joanne Mayer, Présidente du Comité de l'urbanisation.

(7.5.2) CONSULTANT SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT que suite au dépôt du premier projet de révision du Schéma d'aménagement en août 2015 un avis gouvernemental ainsi qu'un document complémentaire ont été déposés relatifs au premier projet;

#47-03-2017

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU par le conseil de se prévaloir de l'expertise de Monsieur Stéphane Doré de la firme WSP pour analyser l'impact de l'avis gouvernemental ainsi que le document complémentaire relatif à la première révision du schéma;

QUE Monsieur Doré prépare ses commentaires en vue d'en faire une présentation aux membres du conseil à la mi-mars;

QUE les honoraires n'excèdent le seuil de 3 500 \$.

PROPOSÉE PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉE PAR la conseillère Amanda St-Jean

ADOPTÉE

(7.5.3) NOUVEAUX MEMBRES COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme devait pourvoir deux postes vacants;

CONSIDÉRANT la demande de candidatures afficher sur les trois babillards municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de la conseillère Joanne Mayer d'accepter que Pierre Lemieux ainsi que Tina Thérien, à titre de résidents permanents de la municipalité et Harry Wylie, villégiateur comme membre suppléant en cas de manque de quorum;

#48-03-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que les personnes ci-haut mentionnées soient acceptées comme membres de CCU pour un terme de deux ans débutant en mars 2017.

PROPOSÉE PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉE PAR le conseiller Christopher Brownrigg
ADOPTÉE

(7.5.4) RENCONTRE DEMANDER

CONSIDÉRANT que la conseillère Joanne Mayer, à titre de président du CCU, aimerait convoquée une réunion entre Claude Beaudoin, Urbaniste MRCVG et le Comité consultatif en urbanisme;

#49-03-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil soit d'accord qu'une telle rencontre est convoquée à la convenance des membres du CCU par la conseillère Joanne Mayer.

PROPOSÉE PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉE PAR le conseiller Christopher Brownrigg
ADOPTÉE

(7.5.5) TRADUCTION DES RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le devoir de chaque municipalité locale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter les règlements uniformisés applicables par la Sureté du Québec;

CONSIDÉRANT que les règlements sont disponibles en français seulement;

#50-03-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Low autorise la traduction des règlements uniformisés en anglais avant l'adoption desdits règlements à une séance ultérieure du conseil.

PROPOSÉE PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉE PAR la conseillère Lynn Visentin
ADOPTÉE

(7.6) LOISIRS ET CULTURE

(7.6.1) RAPPORT

Un rapport est présenté par la conseillère Lynn Visentin, présidente du Comité des loisirs.

(7.6.2) CIMETIÈRE DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT la demande pour une aide financière du groupe de bénévoles s'occupant de la revitalisation du cimetière des Pionniers;

CONSIDÉRANT l'importance patrimoniale du cimetière pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que le cimetière est devenu un attrait touristique pour la région;

CONSIDÉRANT les collectes de fonds qui sont planifiés par le groupe pour la revitalisation;

#51-03-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que les membres du conseil appui le projet de revitalisation du cimetière des Pionniers;

QUE le conseil accordera une contribution jusqu'à 10 000 \$ ou un tiers du montant total et seulement lorsque les fonds levés pour le projet atteindront les deux tiers du montant total \$;

QUE les fonds proviendront du fond réservé pour le presbytère (6 500\$) et/ou le surplus 2016.

PROPOSÉE PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉE PAR la conseillère Lynn Visentin
ADOPTÉE

(7.7) VARIA

La conseillère Joanne Mayer demande que des renseignements sur la loi 122 portant sur les référendums soient recherchés et partagés par la DG avec les membres du conseil.

(8) LEVÉE

#52-03-2017

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 20h35

PROPOSÉE PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉE PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE

Morris O'Connor
Maire

Franceska Gnarowski
Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »